

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) de CAMCA au 31 décembre 2020

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom : Muriel Naud-Belouard

Fonction : Secrétaire Général Responsable Risques et Contrôles

E-mail : muriel.naud-belouard@ca-camca.fr

CAMCA Mutuelle est une entité soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Sommaire

1. SYNTHÈSE	3
2. ACTIVITÉ ET RESULTATS	5
2.1. PÉRIMÈTRE	5
2.2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉ	6
2.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES	7
2.4. PERFORMANCE ASSOCIÉE AUX PORTEFEUILLES DE CONTRATS	8
2.5. PERFORMANCE ASSOCIÉE AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENTS	10
2.6. PERFORMANCE ASSOCIÉE À D'AUTRES ACTIVITÉS	11
2.7. AUTRES INFORMATIONS	11
3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	13
3.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	13
3.2. INFORMATIONS RELATIVES À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	18
3.3. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	20
3.4. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC LES PARTIES LIÉES	21
3.5. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DONT ORSA	21
3.6. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	22
3.7. FONCTION AUDIT INTERNE	23
3.8. FONCTION ACTUARIELLE	24
3.9. SOUS-TRAITANCE	24
3.10. ÉVALUATION ET AUTRES INFORMATIONS	25
4. PROFIL DE RISQUE	25
4.1. INTRODUCTION	25
4.2. RISQUE DE SOUSCRIPTION	26
4.3. RISQUES DE MARCHÉ	26
4.4. RISQUES DE CONTREPARTIE	27
4.5. RISQUE OPÉRATIONNEL	27
4.6. AUTRES RISQUES SIGNIFICATIFS	27
4.7. IMPACTS ET GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19	27
4.8. AUTRES INFORMATIONS	28
5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITÉ 2	28
5.1. INTRODUCTION	28
5.2. ACTIFS	30
5.3. PROVISIONS TECHNIQUES	31
5.4. AUTRES PASSIFS	34
5.5. MÉTHODES ALTERNATIVES DE VALORISATION	34
5.6. AUTRES INFORMATIONS	34
6. GESTION DES FONDS PROPRES	34
6.1. FONDS PROPRES	34
6.2. SCR ET MCR	36
6.3. AUTRES INFORMATIONS	37

1. SYNTHÈSE

En application de la Directive Solvabilité 2 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 relatif à la diffusion d'information au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de CAMCA rend compte de l'exercice écoulé sur l'année 2020.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de CAMCA consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance de l'entité en environnement Solvabilité 2. Ce rapport ainsi que les différents états quantitatifs annuels (QRT), permettent de synthétiser et d'apporter des explications sur l'activité et la performance de l'entité, de démontrer le caractère approprié de son système de gouvernance, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre normes locales et Solvabilité 2 et d'évaluer sa solvabilité. Ce rapport a été présenté pour validation au Conseil d'Administration du 13 avril 2021.

Sur l'exercice 2020, dans un contexte de crise sanitaire CoVid 19, CAMCA a su adapter son fonctionnement et maintenir un niveau d'efficience de son dispositif de contrôle interne. L'activité de CAMCA et son profil de risques ont été très faiblement impactés par la crise sanitaire. Aucun changement significatif n'est survenu dans l'activité et les résultats de CAMCA, son système de gouvernance, son profil de risques, sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Activité et résultats :

CAMCA est un groupe d'assurance au service du groupe Crédit Agricole et de ses clients, et est actif dans quatre domaines d'expertise : les risques opérationnels Groupe, les garanties financières, le parabancaire et affinitaire, et l'ingénierie.

Son chiffre d'affaires s'établit à 280 M€ en 2020, en progression de 6 M€ (soit +2,3%) par rapport à 2019.

Système de gouvernance :

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la compagnie, veille à leur mise en œuvre et assume la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil d'Administration est en lien avec les dirigeants effectifs de CAMCA et les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de CAMCA et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

- En 2020, plusieurs changements sont intervenus dans la gouvernance :
- Madame Christine Grillet a remplacé M. Philippe Boujut en qualité d'administrateur
- Madame Christine Gandon a remplacé M. Philippe Boujut à la Présidence du Comité d'Audit et des Risques
- M. Frédéric Baraut a remplacé M. Olivier Gavalda au Bureau du Conseil d'administration
- Messieurs Jean-Yves Remillet et Nicolas Tavernier ont été nommés Administrateurs lors de l'AG d'avril 2020
- Monsieur Thierry Cornille a remplacé M. Benoît Lucas en qualité de Directeur général au 1^{er} novembre 2020.
- En outre, au regard de la Gouvernance Solvabilité 2, la fonction clé d'Audit interne a été internalisée : elle est portée par Madame Vanessa EBIOU.

Les fonctions de contrôle du Groupe CA : Direction de la conformité, Inspection Générale et Direction des Risques Groupe participent à chaque Comité des Risques Groupe CAMCA.

Profil de risques

Les principaux risques de CAMCA sont les risques de souscription (risques techniques sur la garantie Globale de Banque et Responsabilité Civile Professionnelle Courtage) et le risque financier (risque de taux). Compte tenu de son profil de risques, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital. Les risques qui ne peuvent être appréhendés en application de la formule standard font l'objet d'un suivi permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance.

Valorisation du bilan prudentiel

Le bilan prudentiel de CAMCA est arrêté au 31 décembre.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs.

Gestion des fonds propres

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles sont égaux aux fonds propres disponibles et s'élèvent à 642 millions d'euros et le besoin en capital (SCR) à 161 millions d'euros. A fin 2020, le ratio de solvabilité de CAMCA est de 398 %.

Crise sanitaire liée au COVID 19 et ses impacts

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par le Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Au niveau de CAMCA, les impacts ont été les suivants :

- D'un point de vue opérationnel, la mise en œuvre du travail à distance a permis d'assurer la continuité des activités à 100 %,
- D'un point de vue « activité », la crise sanitaire a eu peu d'impact sur les activités commerciales. Néanmoins, dans un souci de prudence, une provision pour annulation de primes de 0,7 M€ et une provision pour risques de 0,5 M€ ont été constatées dans les comptes au 31 décembre 2020,
- Enfin, la société a versé en 2020, un montant de 0,8 M€ au titre de la contribution au fonds de solidarité TPE.

Nous estimons non significatif l'impact de la crise sur les indicateurs de solvabilité de CAMCA qui demeurent à un niveau très élevé.

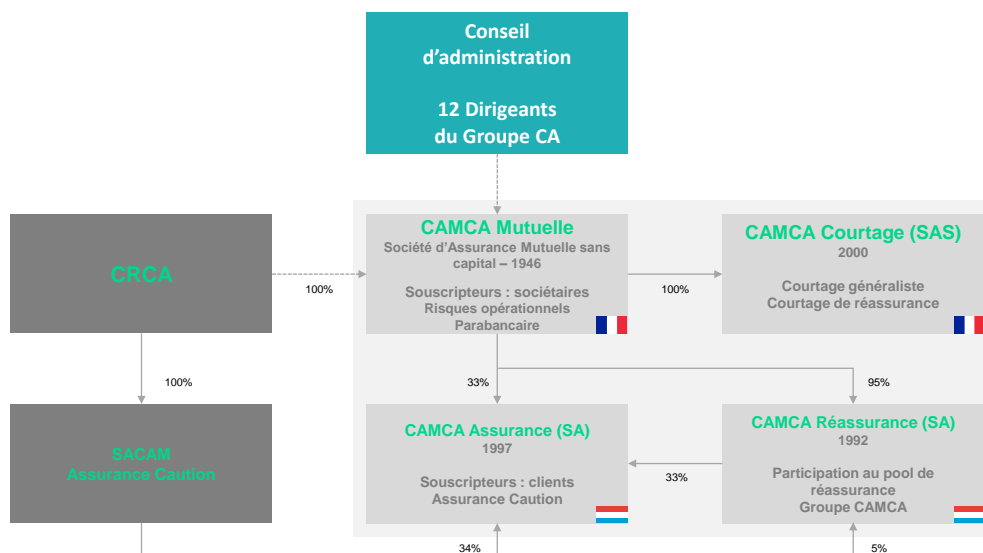
2. ACTIVITE ET RESULTATS

2.1. Périmètre

CAMCA est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables, dont le siège social se situe au 53 rue la Boétie à Paris et administrée par un Conseil d'Administration, L'Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CAMCA est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), sis 4 Place de Budapest 75436 Paris.

Le groupe CAMCA est constitué :

- D'une Mutuelle, détenue par des sociétaires, au service des Caisses Régionales et des entités du groupe Crédit Agricole.
- Cette même mutuelle détient un ensemble d'entreprises situées en France et au Luxembourg :



Légende :

CRCA : Caisses Régionales de Crédit Agricole

SACAM : Société Coopérative Auxiliaire du Crédit Agricole Mutuel

CAMCA fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A. 12 place des Etats Unis 92127 Montrouge Cedex).

La compagnie produit des comptes en normes françaises (les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, sont ceux définis dans le Code des assurances et à défaut ceux spécifiés dans le plan comptable général) et, pour les besoins du Groupe Crédit Agricole, des comptes selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

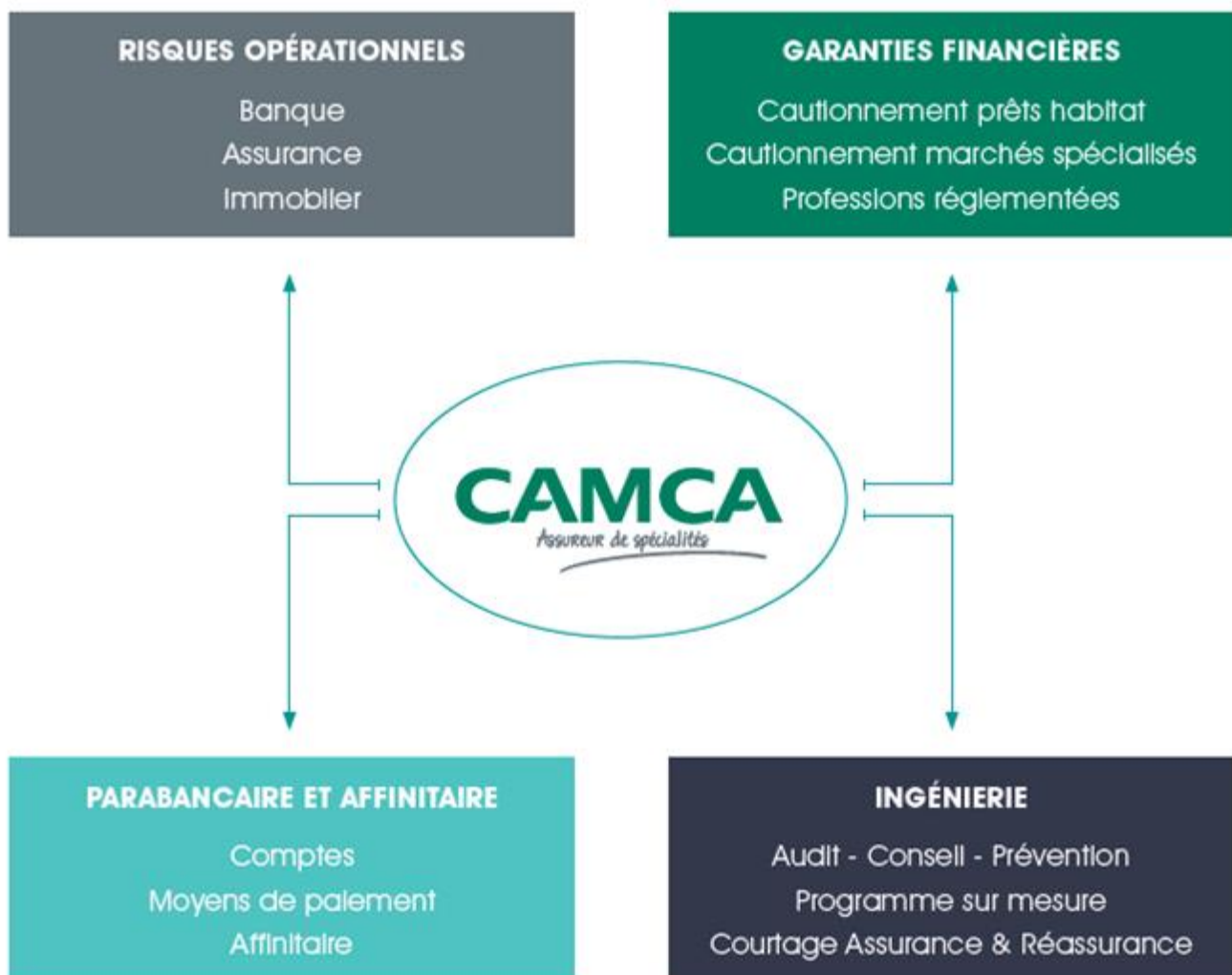
Par ailleurs, les commissaires aux comptes de CAMCA sont :

- Ernst & Young Audit sis Tour First à Paris La Défense
- Fidorg Audit sis 62 rue de la Chaussée d'Antin à Paris

2.2. Présentation Générale et Activité

CAMCA est créée en 1946, sous le nom de la CMAV, Caisse Mutuelle d'Assurances contre le Vol, dans un contexte où le Crédit Agricole est en plein développement. Elle naît à l'initiative des Caisses Régionales du Crédit Agricole, de l'objectif de se prémunir contre le vol et les autres risques opérationnels. Dès 1948, 91 caisses sur 97 y adhèrent. Depuis, CAMCA a progressivement étendu son champ d'intervention à l'ensemble des risques opérationnels (incendie, accidents et risques divers) auxquels sont confrontés ses sociétaires, mais aussi en élargissant ses compétences dans le domaine des risques dits parabancaires. En 1982, la CMAV est rebaptisée avec le nom que l'on connaît aujourd'hui : la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA).

Aujourd'hui, CAMCA est un groupe d'assurance au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients, actif dans quatre domaines d'expertise.



CAMCA assure les risques opérationnels propres aux Caisses Régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et/ou les moyens de paiement des clients des Caisses Régionales, de LCL, de BforBank et de Crédit Agricole Consumer Finance.

Deux autres entités d'assurance et de réassurance de droit Luxembourgeois viennent par ailleurs enrichir les offres de services délivrées aux diverses entités du Groupe Crédit Agricole :

- CAMCA Assurance S.A. : créée en 1997, la filiale permet d'assurer la clientèle du Groupe Crédit Agricole qui ne peut prendre le statut de sociétaire de la Mutuelle. La vocation première de l'entité est de traiter en Libre Prestation de Service (LPS) le cautionnement des prêts à l'habitat délivrés par le réseau. Avec cette offre particulière, CAMCA Assurance propose une alternative à l'hypothèque ;
- CAMCA Réassurance S.A. : filiale créée en 1992, la compagnie de réassurance constitue un outil de gestion des risques à long terme au service de CAMCA et de CAMCA Assurance.
- CAMCA Courtage : filiale créée en 2000, elle complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier. Ainsi, elle apporte son expertise pour les assurances adossées par exemple aux activités Leasing, Énergies Renouvelables ou Immobilières exercées par le Groupe ; elle intervient également pour le compte de grands opérateurs dans le domaine des jeux et paris disposant de réseaux de distribution très denses maillant l'ensemble du territoire national.

Aucune opération importante ou tout autre événement qui auraient pu avoir un impact important sur la société ne sont survenus en 2020.

2.3. Faits marquants de l'exercice et perspectives

La société CAMCA a poursuivi sur l'exercice 2020 le développement de ses activités (cotisations en progression de 2,3%), lié essentiellement à la poursuite du développement des activités parabancaires, à la montée en gamme des assurances des cartes et, dans une moindre mesure, des acceptations en réassurance et de la nouvelle garantie « risque Cyber » à destination des Caisses régionale.

L'exercice se caractérise par une sinistralité comptable globale orientée à la hausse (+20%) due à un moindre dégagement de boni, mais en exercice de survenance, la sinistralité est en baisse de 12 M€, le S/P de 2020 atteignant ainsi 26% contre 31% en 2019. Cette amélioration de la sinistralité courante est due essentiellement à l'impact de la crise sanitaire Covid-19 et au confinement sur l'activité Cartes.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'établit à 12 M€ contre 7 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, en nette avance sur le budget initial (2020 selon le rapport ORSA 2019) mais en ligne avec le budget révisé (2020 selon le rapport ORSA 2020).

CAMCA Mutuelle exerce ses activités de souscription en France Métropolitaine et dans les DROM uniquement.

Composition du résultat net (en K€)	Réel 2019	Réel 2020	Rapport	Rapport
			ORSA 2019	ORSA 2020
Performance associée aux portefeuilles de contrats (résultat technique)	25 857	31 913	23 826	31 290
Frais généraux associés aux portefeuilles de contrats	-19 922	-22 517	-22 933	-22 633
Performance associée aux activités de placements	9 313	9 550	8 427	9 588
Frais généraux associés aux activités de placements	-143	-96	-200	-100
Performance associée à d'autres activités	-4 580	-2 651	-1 344	-2 887
Frais généraux associés aux autres activités yc participation	-235	-256	0	0
Impôt sur les sociétés	-2 989	-3 506	-629	-3 232
Résultat net	7 301	12 437	7 147	12 026

2.4. Performance associée aux portefeuilles de contrats

Le résultat des opérations d'assurance (résultat technique, hors frais généraux et produits financiers) de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA) s'établit à près de 32M€ contre 26 M€ en 2019 et 24 M€ budgété (selon rapport ORSA 2019).

Résultat technique (en K€)	Réel 2019	Réel 2020	Rapport	Rapport
			ORSA 2019	ORSA 2020
Primes acquises	274 025	280 218	267 587	273 474
Charge des sinistres	-50 915	-61 083	-68 047	-60 636
Commissions	-165 439	-168 545	-159 602	-165 025
Solde des cessions en réassurance	-32 493	-17 558	-16 112	-16 523
Variation des autres provisions techniques	679	-1 119	0	0
Résultat technique	25 857	31 913	23 826	31 290

Le chiffre d'affaires (primes acquises) s'établit à 280 M€, en progression de 6 M€ (soit +2,3%) par rapport à 2019 et de 13 M€ (soit +4,7%) par rapport au budget initial. Il se décompose par ligne d'activité comme suit.

Primes acquises (K€)	Protection du revenu	Auto- mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon- sabilité civile	Crédit et caution- nement	Pertes pécuniaires diverses	Total
2019	37 285	7 745	166 124	14 128	748	47 995	274 025
2020	38 099	7 150	167 142	14 431	822	52 574	280 218
ORSA 2020	37 528	7 059	167 276	11 878	798	48 935	273 474
Var 2020 / 2019	814	-595	1 018	303	74	4 579	6 193

- Les produits parabancaires (assurance des comptes et moyens de paiement) sont classés en « Incendie et dommages aux biens » pour les produits de type « SécuriCOMPTE » (perte et vol des moyens de paiement), en « Protection du revenu » pour les produits de type « SécuriDECOUVERT » (capital en cas de décès accidentel) et en « Pertes pécuniaires diverses » pour les produits de type « SécuriWEB » (garantie des achats en ligne).
- Les assurances de cartes (pertes de bagages, annulation de voyage, accidents de ski, etc.) sont classées principalement en « Pertes pécuniaires diverses ».
- Les assurances des risques opérationnels des Caisses Régionales sont classées dans les lignes d'activité respectives (Automobile, Incendie et dommages aux biens, Responsabilité civile, Crédit et cautionnement). Le produit « Globale de banque » est réparti entre « Incendie et dommages aux biens » (vol, attaques des distributeurs, etc.) et « Pertes pécuniaires diverses » (détournement, escroquerie, etc.).
- La progression du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020 provient principalement du développement des offres parabancaires et de la montée en gamme des cartes de paiement, embarquant des garanties d'assurances plus complètes et, dans une moindre mesure, du développement des assurances construction (« Incendie et dommages aux biens »), des acceptations en réassurance grâce notamment à la participation de CAMCA au programme de réassurance « Tempête » de Pacifica et de la nouvelle garantie « Cybersécurité » mise en place en 2020 auprès des Caisses régionales de Crédit Agricole (« Pertes pécuniaires diverses »).
- L'activité est globalement conforme au budget.

La charge de sinistres s'établit à environ 61 M€ contre 51 M€ en 2019. Elle est composée d'une charge de sinistres de l'exercice de survenance 2020 de 74 M€, contre 85 M€ en 2019, ainsi que d'un boni de liquidation sur les exercices antérieurs de 13 M€ contre 34 M€ en 2019, du fait notamment d'un niveau de dégagement de boni significatif sur l'activité cartes en 2019. En exercice de survenance, la sinistralité a connu une légère baisse avec un S/P passant de 31% à 26%. La charge de sinistres par ligne d'activité s'établit comme suit.

Charge des sinistres (K€)	Protection du revenu	Auto-mobilité	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Total
2019	114	5 459	24 041	7 747	0	13 553	50 915
2020	3 936	4 548	24 733	11 666	0	16 200	61 083
ORSA 2020	4 291	5 833	20 684	7 287	0	22 541	60 636
Var 2020 / 2019	3 822	-911	692	3 919	0	2 647	10 168

- Les variations de la charge de sinistres par ligne d'activité, entre 2019 et 2020, proviennent essentiellement de la hausse de la sinistralité comptable des cartes (qui avaient généré un niveau élevé de boni en 2019 partiellement compensée par une baisse de sinistralité 2020 due à l'impact de la crise sanitaire Covid-19 et au confinement) et de la ligne d'activité « Protection du revenu » (renforcement du niveau de provisionnement sur les produits parabancaires de type « SécuriDECOUVERT » (capital en cas de décès accidentel)).
- Toutes branches confondues, la fréquence des ouvertures de dossiers de sinistres connaît une baisse en 2020 : 82 500 dossiers ont été ouverts (dont 51 400 pour les cartes) contre 96 800 dossiers en 2019 (dont 59 500 pour les cartes).

Le total des commissions et des participations bénéficiaires atteint 169 M€. Les commissions et participations bénéficiaires versées aux Caisses Régionales au titre des produits parabancaires s'élèvent à 152 M€, en hausse de 2 M€ par rapport à 2019 corrélativement à la hausse de cotisations enregistrée en 2020. Les autres commissions concernent essentiellement les assurances des cartes et des biens financés en crédit-bail.

Le résultat des cessions en réassurance s'établit à 18 M€ en faveur des réassureurs contre 32 M€ en 2019, une évolution qui s'explique par une évolution du programme de réassurance, sur le parabancaire et les cartes notamment, ainsi que du fait des bonis de liquidation sur exercices antérieurs en 2019 (cartes).

Au final, les variations du résultat technique net de cessions en réassurance par ligne d'activité entre 2019 et 2020 sont les suivantes.

Résultat technique (K€)	Protection du revenu	Auto-mobilité	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Total
2019	4 504	234	12 933	2 388	470	5 329	25 858
2020	1 196	862	11 421	1 326	584	16 524	31 913
ORSA 2020	2 497	567	16 404	4 580	566	6 676	31 290
Var 2020 / 2019	-3 308	628	-1 512	-1 062	114	11 195	6 055

2.5. Performance associée aux activités de placements

Le portefeuille de placements est composé principalement d'obligations. Hormis les titres de participations dans CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance et CAMCA Courtage, il n'est détenu aucun portefeuille action. Enfin, CAMCA compte un portefeuille immobilier constitué principalement d'un immeuble (et de parts dans deux SCI) haussmanniens dans le quartier central des affaires parisien.

Encours des placements (valeur nette comptable, en K€)	Réel 2019	Réel 2020
Titres de participation	58 275	60 173
Obligations d'Etat	11 005	11 047
Autres obligations	119 726	132 634
Placements immobiliers	16 489	16 489
OPCVM monétaires	48 351	44 677
Autres placements	0	0
Total	253 846	265 020

Le résultat des placements atteint environ 10 M€ (contre 9 M€ en 2019), compte-tenu d'une augmentation des dividendes reçus des participations et d'une baisse du rendement comptable des obligations en portefeuille (passant de 1,75% à 1,60%).

Fin 2020, le stock de plus-values latentes s'élève à 39 M€, contre 37 M€ à fin 2019. Cette progression est due principalement à la revalorisation des expertises des immeubles détenus.

Aucun changement majeur n'est intervenu en 2020 dans la mise en œuvre de la politique de placements de CAMCA.

Les éléments chiffrés relatifs à la performance des placements sont détaillés ci-dessous.

Composition du résultat des placements (en K€)	Réel 2019	Réel 2020	Rapport	Rapport
			ORSA 2019	ORSA 2020
Dividendes	5 991	7 046	5 773	7 046
Revenus obligataires	2 384	2 172	2 035	2 191
Plus et moins-values de cession obligataires	-233	0	0	0
Revenus des placements immobiliers	628	603	619	606
Autres revenus et charges des placements	543	-271	0	-255
Résultat des placements	9 313	9 550	8 427	9 588

2.6. Performance associée à d'autres activités

Les frais généraux s'établissent à 23 M€ nets de refacturation. Ils connaissent une hausse sensible sur 2020 principalement imputable aux charges de personnel et à l'informatique pour accompagner les projets et le développement sécurisé des activités. En effet, au titre du programme d'investissement informatique, 0,5 M€ de charges internes ont été immobilisées au titre des frais de développement. Le ratio frais généraux (hors impôts et taxes) ramené aux cotisations acquises progresse ainsi légèrement (6,2% contre 5,8% en 2019).

Les autres éléments correspondent à des éléments non récurrents ou exceptionnels. Le résultat avant impôts s'établit à 16 M€ (10 M€ en 2019).

La charge d'impôt s'élève à près de 4 M€ (contre 3 M€ en 2019). Le résultat net après impôts s'établit donc à 12 M€ (7 M€ en 2019).

Aucun profit ou perte n'ont été comptabilisés directement en fonds propres.

2.7. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

3. SYSTEME DE GOUVERNANCE

3.1. Informations générales sur le système de gouvernance

3.1.1. Organisation générale du système de gouvernance

CAMCA a mis en place un système de gouvernance adapté à son activité et à sa structure. Il contribue à la réalisation de ses objectifs stratégiques et garantit une gestion saine et prudente de ses risques.

Le système de gouvernance de CAMCA implique plusieurs acteurs :

- les administrateurs : ils représentent les sociétaires et actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- la direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

Niveau 3 : organes d'administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques et les rôles et responsabilités qui en découlent.

Le Conseil d'Administration de CAMCA se compose actuellement de 12 administrateurs occupant des fonctions de Directeur général ou de Président au sein des Caisses Régionales, un administrateur représentant les salariés, et le Directeur des Relations avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole SA (CAsa), ainsi qu'un représentant de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) en qualité d'invité permanent.

Le Conseil d'Administration a constitué un bureau composé du Président du Conseil d'Administration, du Vice-Président et de 2 Directeurs Généraux de Caisses Régionales dont le rôle est d'orienter les travaux du Conseil d'Administration.

Les fonctions du Président du Conseil d'Administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur général non administrateur qui, notamment, représente la société dans ses rapports avec les tiers. Ce principe est appliqué dans toutes les entités.

Le Conseil d'Administration de CAMCA est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre les sociétés pour l'exercice en cours.

Le Conseil d'Administration se réunit à minima à 4 reprises pour CAMCA. Le bureau de CAMCA se réunit également chaque trimestre. Les règles de fonctionnement des conseils sont décrites dans les statuts.

Niveau 2 : le comité d'audit et des risques

Il est institué transversalement pour l'ensemble du groupe CAMCA et il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du comité d'audit et des risques occupent des fonctions de Président ou Directeur général au sein des Caisses Régionales, banques régionales de plein exercice. Par conséquent, ils disposent de toutes les compétences nécessaires en matière comptable, financière et de gestion des risques. Ce Comité d'Audit et des Risques se réunit quatre fois par an ou plus en cas de besoin. Le Comité d'Audit et des Risques invite les personnes de son choix (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration de CAMCA. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration.

Niveau 1 : comités métiers et opérationnels

■ Comité de direction

Le comité est constitué du Directeur général de CAMCA, des directeurs des activités et filiales de CAMCA et du Secrétaire Général Responsable des fonctions Risques et Conformité.

Il se réunit en moyenne deux fois par mois afin de mettre en œuvre la stratégie de la compagnie, suivre les performances et les résultats et 'ajuster, si nécessaire, les politiques risques.

■ Comité des Risques Groupe CAMCA

Le comité est constitué du Directeur général de CAMCA, des fonctions clés du Groupe CAMCA et des représentants des fonctions de contrôle du groupe CA (Direction de la conformité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA). Il peut être élargi à toute personne clé en fonction des thèmes traités. Afin de s'assurer de la correcte coordination et transversalité entre les métiers et entités, les membres du Comité de Direction sont également invités afin de challenger les hypothèses de suivi des risques. Il se réunit trimestriellement.

■ Comité financier

Le comité est chargé de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Le Comité financier se réunit a minima 3 fois par an et rapporte sur l'application de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration.

3.1.2. Informations générales sur les fonctions clés

L'attribution des fonctions clés est effectuée par le Directeur Général de CAMCA sur la base des exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité détaillées dans la Section 3.3.

Les fonctions de gestion des risques, conformité sont effectuées par le Secrétaire Général, responsable Risques et Contrôles de CAMCA. La fonction actuarielle est assurée par le responsable de l'actuariat du groupe CAMCA. La fonction d'Audit Interne est exercée par la responsable de l'Audit Interne.

a. La fonction Risques et contrôles

Les principes d'organisation et de fonctionnement du dispositif de contrôle des risques de CAMCA ont été établis à partir des normes internes du groupe Crédit Agricole. Ils ont été adaptés et complétés afin d'y intégrer les risques inhérents au métier de l'assurance et les exigences découlant de la directive Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Gestion des Risques de CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants : disposer d'un cadre « risques » incluant notamment une stratégie des risques articulée avec le cadre d'appétence aux risques de CAMCA validé par le Conseil d'Administration, mettre en place et animer un système de maîtrise des risques (détection, mesure, dispositif d'alerte, contrôle, déclaration des risques et suivi des plans d'actions), répondre aux besoins de pilotage et de communication, rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques, de son évolution et des éléments de maîtrise.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

Le Responsable Risques et Contrôles (RCPR) incarne la fonction de Gestion des Risques de CAMCA au sens de l'article n° 44 de la directive Solvabilité 2. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur général de CAMCA.

Il contribue au système de gestion des risques de l'entité pour la qualité de la gouvernance et des processus de gestion et la qualité du contrôle des risques. Il élabore et met en œuvre un système de contrôle interne adapté. Dans le cadre de ses missions, la fonction de Gestion des Risques de CAMCA s'appuie sur la contribution des autres fonctions clés, notamment la fonction Actuarielle sur les risques techniques, et l'analyse de l'ORSA. A cet égard, le Comité des Risques Groupe de CAMCA est l'instance de coordination des quatre fonctions clés.

b. La fonction Actuarielle

Rôles et responsabilités de la fonction

Le responsable de la fonction clé Actuarielle au sens de l'article n° 48 de la directive Solvabilité 2, contribue au système de gestion des risques de l'entité pour la quantification des risques.

La fonction Actuarielle a pour principales missions :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance;
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations de l'ORSA
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées.
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques
- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté annuel.
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance.
- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'Administration

c. La fonction de Vérification de la Conformité

Les principes d'organisation de la fonction Conformité du groupe CAMCA s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2

Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Conformité de CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants :

- prémunir l'entité contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la ligne métier du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- déployer des dispositifs concourant à la maîtrise des risques de non-conformité et assurer la communication associée à des missions auprès de la gouvernance.

Organisation de la fonction Conformité

La fonction Clé de vérification de la conformité est assurée par le Secrétaire Général, responsable Risques et Contrôles qui exerce également la fonction Clé Gestion des Risques

Pour exercer sa vigilance sur le respect de la réglementation, le responsable de la conformité est informé par les responsables opérationnels des projets et situations nécessitant de mettre en œuvre des dispositifs pour pouvoir respecter la réglementation.

d. La fonction Audit Interne

La fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne du groupe CAMCA. Son périmètre d'intervention couvre le périmètre de contrôle interne (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) et les prestations de service essentielles externalisée (PSEE) du groupe CAMCA. Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la fonction Audit Interne s'appuie sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

Rôles et responsabilités de la fonction

Les missions de l'Audit interne ont pour objet de s'assurer :

- De la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du groupe CAMCA ;
- De l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle ;
- De la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées ;
- D'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne des entités du groupe CAMCA :

- Au Directeur Général de CAMCA et aux Directeurs de chaque filiale,
- Aux Conseils d'Administration, aux dirigeants et organes délibérants des entités auditées,
- À l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole SA.

Organisation de la fonction Audit interne

Depuis le 1er juillet 2020, CAMCA a nommé un Responsable de la Fonction Clé Audit interne pour les quatre entités juridiques du groupe CAMCA (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance).

En cas d'audits nécessitant des compétences techniques spécifiques, une externalisation ponctuelle de travaux d'audit peut être réalisée (N.B. : La Fonction Audit Interne de CAMCA conserve l'entière

responsabilité du respect des obligations qui lui incombe même lors de la sous-traitance de travaux et/ou missions d'audit interne).

L'indépendance et l'efficacité de la fonction d'Audit interne sont garanties par :

- L'absence d'implication dans la gestion opérationnelle de l'entreprise du responsable d'Audit interne, renforcée le rattachement hiérarchique à la Direction Générale ainsi que par un rattachement fonctionnel à la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe ;
- La mise à disposition de moyens nécessaires à la réalisation de la mission : le responsable de l'Audit interne doit répondre aux exigences de compétences et d'honorabilité (« Fit and Proper ») de la Directive Solvabilité 2.

Afin de couvrir l'intégralité de son périmètre de contrôle interne et ses PSEE (Prestations de Services Essentielles Externalisées), la Fonction Audit Interne de CAMCA a opté pour un cycle d'audit de quatre ans. L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques auditables tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de CAMCA et est établi selon une approche par les risques formalisée (découpage et évaluation des risques auditables du périmètre CAMCA. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et approuvés par le Conseil d'Administration, en cours d'année ou durant les années suivantes. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du groupe CAMCA *a minima* deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Comité d'Audit et des Risques, Conseils d'Administration des entités juridiques).

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue des missions d'audit, un dispositif de suivi est mis en place afin de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées mises en œuvre selon un calendrier défini, en fonction de leur niveau de priorité.

- La politique d'audit interne est révisée chaque année et présentée pour validation au Conseil d'Administration. En 2020, la politique d'audit interne a été révisée afin d'intégrer la nouvelle organisation de la Fonction Audit Interne de CAMCA (internalisation de la Fonction)

3.1.3. Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence

A compter de 2018, des fonctions de contrôle du groupe CA (Direction de la Conformité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA) sont intégrées au Comité des Risques Groupe.

Plusieurs changements au sein du Conseil d'Administration et au Comité d'Audit et des Risques Groupe ont été opérés :

Ratification/renouvellement de mandats au cours de l'exercice 2020 :

- Fin de mandat de M. Philippe Boujut
- Remplacement de M. Philippe Boujut par Madame Christine Grillet en qualité d'administrateur

- Madame Christine Gandon a remplacé M. Philippe Boujut à la Présidence du Comité d'Audit et des Risques
- M. Frédéric Baraut a remplacé M. Olivier Gavalda au Bureau du Conseil d'administration
- Messieurs Jean-Yves Remillet et Nicolas Tavernier ont été nommés Administrateurs lors de l'AG d'avril 2020
- Monsieur Thierry Cornille a remplacé M. Benoit Lucas en qualité de Directeur général à compter du 1^{er} novembre 2020.
- En outre, au regard de la Gouvernance Solvabilité 2, la fonction clé d'Audit interne a été internalisée : elle est portée par Mme Vanessa EBIOU.

3.2. Informations relatives à la politique de rémunération

3.2.1. Gouvernance de la politique de rémunération du personnel

La politique de rémunération de CAMCA est proposée par le Directeur des Ressources Humaines au Directeur Général de CAMCA, en cohérence avec les principes établis par le Groupe Crédit Agricole.

Le niveau de rémunération de chaque salarié à l'embauche est déterminé conjointement par le management et le responsable des ressources humaines en fonction des salaires du marché pour le poste occupé, des grilles de rémunération interne, de l'expérience individuelle et des compétences (y compris les diplômes et formations). La complexité de l'activité confiée ainsi que la gestion des risques liés sont également pris en compte dans le profil, notamment pour les fonctions et personnes clés.

Une revue formelle annuelle des rémunérations et des compétences est conduite par le Comité de Direction pour chaque salarié, ce dispositif tient lieu aussi de comité de gestion des carrières et de rémunération. Les salaires peuvent être ajustés en fonction des conditions locales du marché, de l'augmentation individuelle des compétences et/ou de l'élargissement du périmètre de responsabilité.

La rémunération des membres du Comité de Direction relevant de la convention collective des sociétés d'assurances est validée par le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Général qui s'assurent qu'elle est conforme à notre politique risque. Quant à la rémunération des Cadres de Direction relevant de la Convention Collective Nationale des Cadres de Direction de Caisse Régionale du Crédit Agricole (CCN CD CR CA), elle fait l'objet d'une information pour les Directeurs et d'un avis pour le Directeur Général auprès de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

3.2.2. Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La rémunération des collaborateurs s'appuie majoritairement sur des éléments fixes (politique de rémunération standard).

Chaque année en fonction des contraintes internes, des éléments de marché externes et des accords signés par la FNCA, un budget alloué aux augmentations générales et individuelles est négocié avec les partenaires sociaux, à défaut la Direction met en place des mesures unilatérales.

Les résultats de ces négociations sont ensuite présentés à l'ensemble du Comité de Direction avant information des collaborateurs.

La politique de rémunération est intégrée dans un dispositif global d'appréciation des collaborateurs.

Un dispositif de rémunération variable vient compléter le dispositif de rémunération fixe des collaborateurs de CAMCA : Cette rémunération variable est définie contractuellement avec un montant plafond. Ces primes variables sont sans lien avec le développement du chiffre d'affaires.

Pour les Cadres de Direction relevant de la CCN CD CR CA, la rémunération variable est encadrée par rapport à cette dernière.

3.2.3. Informations relatives aux rémunérations des membres de l'organe exécutif et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Le périmètre concerne les personnes qui ont une position pour exercer une influence sur la gestion des risques CAMCA.

- Rémunération du Conseil d'Administration

Les administrateurs de CAMCA ne perçoivent aucune rémunération.

- Rémunération du Directeur Général

Les évolutions du salaire fixe et la fixation du variable annuel sont soumises par le Directeur des Ressources Humaines au président du Conseil d'Administration. Ce dernier les propose aux administrateurs membres du Bureau dudit Conseil d'Administration et l'information est remontée pour avis à la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

- Rémunération des fonctions clés (hors président du comité d'audit qui n'est pas rémunéré)

La rémunération des fonctions clés est incluse dans la politique de rémunération standard et à ce titre ne comporte pas de part variable.

- Rémunération des membres du comité de direction, personnes clés.

Ces rémunérations comportent des variables sans lien exclusif avec le développement du chiffre d'affaires et à ce titre ne donne pas lieu à une information spécifique.

3.2.4. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

L'objectif de maîtrise des risques est suivi grâce à 3 dispositifs :

- Le Secrétaire Général participe à la revue annuelle des rémunérations et des compétences. Il est donc en mesure de s'assurer du respect de la politique de rémunération de l'entreprise et de la maîtrise des risques relatives à ce sujet.
- Le service des Ressources Humaines s'assure au quotidien du respect des normes relatives à la gestion des ressources humaines, veille à la correcte information des instances représentatives du personnel et autres partenaires sociaux, alerte sa Direction et le responsable des Risques et Contrôles en cas de dysfonctionnement.
- Le plan de contrôle local qui mesure les risques est opérationnel.

3.3. Exigences de Compétence et d'Honorabilité

3.3.1. Présentation du système prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique « compétence et honorabilité » est commune à l'ensemble des sociétés du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions » satisfont à tout moment aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la « Directive Solvabilité 2 ».

En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, le dirigeant effectif et les personnes occupant les fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées.

3.3.2. Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés nécessite de vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

À ce titre, une déclaration sur l'honneur est demandée à l'ensemble de la population concernée. Les règles à respecter en matière d'honorabilité sont précisées aux items I à VI de l'article L. 322-34 du Code des assurances.

L'évaluation et le suivi des respects des exigences d'honorabilité sont réalisés à l'entrée du poste et en suivi permanent.

3.3.3. Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

- **Appréciation individuelle**

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de CAMCA.

- **Appréciation collective : les membres du Conseil d'Administration**

Les membres du Conseil d'Administration de CAMCA disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective. Son appréciation est basée sur un questionnaire individuel, en cohérence avec les exigences légales et réglementaires d'une part (code des assurances : Articles L 322-2 VII et R 322-11-6) et avec les lignes directrices édictées

par le Groupe Crédit Agricole d'autre part (Politique « Compétence et honorabilité des entités assurances du groupe Crédit Agricole S.A. »).

Les résultats de l'appréciation collective sont communiqués au Conseil d'Administration et servent de référence pour l'établissement du plan de formation des administrateurs.

CAMCA s'assure de l'existence au sein de son Conseil d'Administration d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

Une formation régulière des administrateurs a été mise en place sur le pilotage des risques, les nouveautés en matière réglementaire, les risques émergents, etc.

3.4. Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les seules transactions significatives avec les parties liées sont les cessions en réassurance effectuées auprès de la société CAMCA Réassurance, qui fait partie du pool de réassureurs de CAMCA. Le programme de réassurance de CAMCA a connu une évolution significative entre 2019 et 2020 (simplification et harmonisation des modalités de cession des produits parabancaires et des cartes).

3.5. Système de gestion des risques dont ORSA

3.5.1. Dispositif de gestion des risques

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et encadrant de façon appropriée ses risques, le groupe CAMCA se fixe un cadre d'appétence aux risques. Celui-ci s'articule autour de trois dimensions : solvabilité, résultat et valeur, lesquelles se déclinent en indicateurs clés par nature de risques, qui constituent le socle de la stratégie risques.

Afin de sécuriser la réalisation de ses objectifs, le Groupe CAMCA formalise dans sa stratégie risques le dispositif d'encadrement et de surveillance des différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie métiers (risques techniques – assurance et réassurance - risques financiers et risques opérationnels), et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. La stratégie risques est revue au moins annuellement et est soumise pour approbation au Directeur Général de CAMCA. Elle est validée, ainsi que le cadre d'appétence aux risques, par le Conseil d'Administration de l'entité. Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte, ainsi que les mesures correctives associées sont notifiés à la Direction Générale de CAMCA, voire des Risques du Groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité et a fortiori le groupe CAMCA, sont exposés. Elle est actualisée une fois par an et intègre les résultats des contrôles permanents, la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, les constats des missions d'audit...

Au-delà de l'identification des principales expositions aux risques, le Secrétaire Général, Responsable Risques et Contrôles exerce, en lien avec les autres Directions métiers et juridique, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources (études

internes et externes, provenant de cabinets de conseil ou publiées par l'EIOPA, l'ACPR ou encore la Fédération Française des Assurances...).

3.5.2. ORSA

Le processus de l'Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) est mené de manière à produire les rapports solos et groupe à l'ACPR.

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est placé sous la responsabilité de la fonction Risques avec une contribution des membres du Comité de Direction et de la fonction actuarielle.

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place.

Ce processus se décline de manière cohérente dans les différentes entités qui composent le groupe. Cette cohérence est assurée par l'intervention du Comité des Risques Groupe aux étapes clés du processus, ainsi que par l'intervention du comité d'audit et des risques.

L'horizon sur lequel s'appuie l'ORSA est un horizon à 3 ans qui correspond à la durée moyenne des engagements de l'entreprise, et à l'horizon de planification des activités.

Les résultats produits lors de l'établissement du business plan sont les résultats et bilans comptables, ainsi que les fonds propres et provisions prudentiels, les besoins de marge de solvabilité. Les calculs de projections sont réalisés sur la base de plusieurs scénarios déterministes (l'entreprise n'utilise aucune simulation stochastique) : un scénario central et plusieurs scénarios adverses permettant de tester les protections en matière de risque ainsi que la résistance de l'entreprise.

L'ORSA est réalisé annuellement mais peut être actualisé en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques. Il est présenté chaque année au Comité d'Audit et des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les risques techniques les plus importants sont les risques de la garantie Globale de Banque et de la Responsabilité Civile (RC) Professionnelle Courtage compte tenue de la volatilité des sinistres couverts. Ces risques sont atténués par la mise en place de couvertures de réassurance visant à protéger CAMCA Mutuelle en cas de survenance de sinistres importants tant en montant qu'en cas de dérapage de la fréquence.

Le risque financier majeur retenu est le risque de taux en raison des placements réalisés principalement en instruments de taux. Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur, en raison notamment de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille.

3.6. Système de Contrôle Interne

3.6.1. Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le groupe CAMCA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- couverture exhaustive des activités et des risques et responsabilité des acteurs, la direction générale étant directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- définition claire des tâches, séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour,
- normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable,
- système de contrôle comprenant des contrôles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations contrôlées (2^{ème} degré – 1^{er} niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2^{ème} degré – 2^{ème} niveau), et des contrôles périodiques (3^{ème} degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'audit,
- information de l'organe délibérant sur la stratégie risques et le suivi de son application (dont les limites fixées et leur utilisation), les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Le contrôle des risques de conformité est intégré à l'ensemble du dispositif de Contrôle Permanent : cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé, rapports d'activité. Ces éléments contribuent à une bonne interaction. Des liens réguliers existent également avec l'audit interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution, les constats et recommandations émis alimentant les plans d'actions et étant utilisés, en tant que de besoin, pour actualiser la cartographie des risques.

Enfin, le Comité des Risques Groupe constitue l'instance de coordination des fonctions Gestion des Risques, conformité et audit interne.

La fonction conformité couvre, dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du Groupe Crédit Agricole par le corpus FIDES, ceux qui sont applicables à l'Assurance, et plus spécifiquement dans chacune des entités ceux applicables à ses propres activités.

3.7. Fonction Audit Interne

3.7.1. Principe général

La fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne du groupe CAMCA. Son périmètre d'intervention couvre le périmètre de contrôle interne (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) et les prestations de service essentielles externalisée (PSEE) du groupe CAMCA. Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la fonction Audit Interne s'appuie sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

3.7.2. Missions de la fonction audit interne

Depuis le 1er juillet 2020, CAMCA a recruté un Responsable de la Fonction Clé Audit interne pour les quatre entités juridiques du groupe CAMCA (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance). En cas d'audits nécessitant des compétences techniques spécifiques, une externalisation ponctuelle de travaux d'audit peut être réalisée (N.B. : La Fonction Audit Interne de CAMCA conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombe même lors de la sous-traitance de travaux et/ou missions d'audit interne).

Afin de couvrir l'intégralité de son périmètre de contrôle interne et ses PSEE (Prestations de Services Essentielles Externalisées), la Fonction Audit Interne de CAMCA a opté pour un cycle d'audit de quatre ans. L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques auditables tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de CAMCA et est établi selon une approche par les risques formalisée (découpage et évaluation des risques auditables du périmètre CAMCA. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et approuvés par le Conseil d'Administration, en cours d'année ou durant les années suivantes. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du groupe CAMCA *a minima* deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Comité d'Audit et des Risques, Conseils d'Administration des entités juridiques).

3.8. Fonction Actuarielle

La fonction actuarielle est une fonction centralisée au sein du Groupe CAMCA. Elle délègue au Directeur Financier les calculs de Solvabilité 2 de CAMCA.

En 2020, le responsable actuariat a effectué une revue actuarielle qui n'a pas relevé de point d'attention dans les analyses et les suivis des risques.

Le rapport actuariel est soumis annuellement au Conseil d'Administration et il recense :

- la revue annuelle du processus d'établissement des provisions et donne son avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- son avis sur la politique globale de souscription et de réassurance,
- son avis sur les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance
- son avis sur les méthodes de projections des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations ORSA
- ses recommandations sur la manière de remédier aux limites identifiées ainsi qu'un suivi des plans d'actions.

3.9. Sous-traitance

3.9.1. Principes généraux et objectifs de la politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance de CAMCA a pour objectif de :

- Définir le périmètre relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2.
- Définir les critères permettant de qualifier une prestation de service essentielle externalisée

(PSEE), au regard de la directive européenne Solvabilité 2.

- Fixer les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance pour CAMCA, en identifiant les responsabilités associées et en décrivant le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance.

CAMCA peut être conduite à recourir à des prestations externes pour l'ensemble de ses activités. Le recours à des prestataires, totalement ou en partie, peut être dictée en particulier par des considérations industrielles, économiques ou d'ordre sécuritaire dans le cadre de la politique de gestion des risques, afin de diversifier les intervenants, les sites de production ou les approvisionnements, ou lorsque les compétences ou l'expertise nécessaires ne sont pas disponibles en interne. Lorsqu'il est décidé de recourir à un (ou des) prestataire(s) extérieur(s) pour la réalisation de prestations de services essentielles, les processus en place au sein de CAMCA doivent permettre de s'assurer que le (ou les) prestataire(s) choisi(s) présente(nt) toutes les garanties nécessaires particulièrement en termes de compétence technique et de solidité financière.

La politique de sous-traitance est révisée chaque année et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Pas de modification significative effectuée sur 2020.

Le Conseil d'Administration (ou Comité d'audit et des Risques) est informé au moins une fois par an des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent.

3.9.2. Cas des activités critiques ou importantes

CAMCA sous-traite plusieurs activités critiques ou importantes.

- Prestation de gestion des sinistres concernant les prestataires les plus importants bénéficiant d'une délégation de règlement ;
- Prestation de services financiers ;
- Prestation informatique ;
- Prestations d'archivage ;
- Distribution des contrats d'assurance ainsi que le pilotage global du programme mis en place pour l'activité cartes.

L'analyse des prestations de service essentielles externalisées (PSEE) ne met pas en exergue de risque majeur.

3.10. Evaluation et autres informations

Pas d'autre information.

4. PROFIL DE RISQUE

4.1. Introduction

Dans le cadre des différents travaux menés pour la mise en conformité à la réforme Solvabilité 2, et dans le cadre appliqué par le Groupe Crédit Agricole sur le contrôle interne et la maîtrise des risques, CAMCA a mis en place une cartographie des risques.

Des entretiens ont été menés avec les responsables de risques et le Comité de direction a été consulté afin d'identifier les risques matériels et les scénarios de stress associés.

4.2. Risque de souscription

Le profil de risque de CAMCA est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites.

Les activités d'assurance exposent CAMCA à des risques concernant principalement la souscription Non-Vie, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

- En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance, les risques résident dans la sélection, l'insuffisance de tarification, la gestion des sinistres ainsi que le cumul ou le risque de catastrophe. Ils sont maîtrisés par le déploiement de la politique de souscription de CAMCA. Le rapport entre les sinistres déclarés et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible,
- La politique de provisionnement contribue par ailleurs à la maîtrise du risque technique,
- La politique de réassurance établie vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat. Elle intègre les standards définis par le Groupe Crédit Agricole (solidité financière minimum des réassureurs, par exemple).

Les autres branches présentent des risques plus faibles, soit en raison du volume, soit en raison de leur nature.

Concernant le risque technique, le principe est que CAMCA puisse répondre à tous les besoins exprimés par les Caisses Régionales. Pour ce faire, elle fixe en amont des limites à ces garanties, adapte la tarification en fonction du niveau de risque afin de pouvoir faire face à ses engagements (ratio de sinistralité en deçà de 100 %).

4.3. Risques de marché

Le risque de taux est une des expositions significatives de CAMCA en raison du décalage entre les cash-flows de ses engagements et ceux des instruments de marchés souscrits, et en raison du placement de ses fonds propres principalement dans des instruments de taux (obligations).

Le risque souverain est un risque significatif pour CAMCA du fait de la part significative de l'allocation des fonds propres dans cette classe d'actif. Le principal moyen de maîtrise réside dans le choix des états et des durées des titres, ainsi que la surveillance régulière des évolutions des signatures. Ces choix sont faits au cours des comités financiers.

Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur. En effet la contrepartie de la prudence est la concentration du portefeuille sur quelques émetteurs ou secteurs. Tel est le cas de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille. Le principal moyen de maîtrise de ce risque est la surveillance régulière au cours des comités financiers des évolutions des signatures et l'application de seuils maximum par contrepartie.

La gestion des investissements de CAMCA se veut prudente de manière à pouvoir faire face aux engagements vis à vis de ses clients et est encadrée par une politique financière et des risques financiers.

4.4. Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie n'apparaît pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration.

Chaque société a instauré, en sus, une limite globale, sauf cas particulier, sur le rating minimum (A-) des réassureurs retenus dans le placement des traités.

Chaque entité calibre ses programmes de réassurance de manière à optimiser le niveau de la rétention et le coût de la protection en cas d'évènement exceptionnel, l'objectif étant de limiter la volatilité du résultat et de protéger les fonds propres.

4.5. Risque opérationnel

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité, les risques juridiques et également les risques générés par le recours à des prestataires (dont les Prestations de Service Essentielles Externalisées - PSEE). Ils sont suivis à travers les dispositifs de cartographie, de collecte trimestrielle des incidents et des pertes complétées par une procédure d'alerte.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du Personnel, CAMCA et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité (PCA), centré sur les activités essentielles.

La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) a été engagé.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, dans un contexte de renforcement de la réglementation. Ils comprennent tant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme que la protection de la clientèle (traitement des réclamations). Le Responsable Conformité qui est en charge de l'élaboration des procédures, s'appuie sur le corpus émis par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A., impulse les actions de formations et définit le dispositif de contrôle.

CAMCA répertorie l'ensemble des risques opérationnels et les évalue dans la mesure du possible.

CAMCA a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5 % des fonds propres ou ayant un impact significatif sur la maîtrise des risques. Ainsi, en cas d'évènement majeur et dépassement de ces limites, une information à la gouvernance de CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

4.6. Autres risques significatifs

Pas d'autres risques significatifs.

4.7. Impacts et gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Au niveau de CAMCA, les impacts ont été les suivants :

- D'un point de vue opérationnel, la mise en œuvre du travail à distance a permis d'assurer la continuité des activités à 100 %,
- D'un point de vue « activité », la crise sanitaire a eu peu d'impact sur les activités commerciales. Néanmoins, dans un souci de prudence, une provision pour annulation de primes de 0,7 M€ et une provision pour risques de 0,5 M€ ont été constatées dans les comptes au 31 décembre 2020,
- Enfin, la société a versé en 2020, un montant de 0,8 M€ au titre de la contribution au fonds de solidarité TPE.

L'impact de la crise sur les indicateurs de solvabilité de CAMCA, qui demeurent à un niveau très élevé, est jugé non significatif.

4.8. Autres informations

L'analyse de sensibilité aux risques présentés ci-dessus est conduite annuellement dans le cadre du processus ORSA, qui est résumé ci-dessous.

- A fin 2020, CAMCA couvre son besoin en capital dans le référentiel Solvabilité 2 à hauteur de 4,0 fois.
- Dans une vision prospective, CAMCA satisfait aux exigences réglementaires (couverture du SCR¹ et du MCR²) notamment en cas de situation adverse. Pour ce faire, le besoin en capital a été projeté selon les prévisions à moyen terme. Les fonds propres réglementaires demeurent à un niveau favorable soit 737 M€ en 2021 et 752 M€ en 2022 (vs 642 M€ en 2020). Les ratios de solvabilité restent également stables à 3,9 en 2021 et en 2022 (vs 4,0 en 2020).
- Quelques *scenarii* défavorables possibles ont été définis, appropriés à l'activité de CAMCA, et les impacts sur la solvabilité en ont été calculés. La combinaison des *scenarii* extrêmes macroéconomique (portant essentiellement sur les risques de marché) et technique (portant essentiellement sur les risque de souscription) a un impact non négligeable sur la couverture du SCR, qui reste cependant supérieur au minimum requis par la réglementation à 3,4 fois le SCR en 2021.

5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE 2

5.1. Introduction

Le bilan prudentiel est établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE. Il est établi à partir des états financiers des comptes annuels au 31 décembre 2020 (ci-après « Bilan Solvabilité 1 » ou « Bilan S1 ») de la société d'assurance mutuelle CAMCA.

¹ Solvency Capital Requirement

² Minimum Capital Requirement

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique la valeur des actifs et des passifs au 31 décembre 2020 des Bilans S1 et S2 (en K€).

	Comptes sociaux (Bilan S1)	Redressements	Placements				Provisions techniques			Autres actifs		ID	Total revalorisations S2	Bilan prudentiel (Bilan S2)
			Réévaluation immobilier	Réévaluation participations	Réévaluation obligations	Réévaluation OPCVM	Évaluation des provisions techniques en BE	Annulation provision d'égalisation	Constitution marge de risque	Annulation FAR	Annulation incorporels			
Placements	265 782	365	29 736	475 981	9 226	0						514 943	781 090	
Provisions techniques cédées	37 252					-19 816						-19 816	17 436	
Créances	39 131												39 131	
Trésorerie et équivalent	25 224												25 224	
Autres actifs	30 715	-2 144							0	-27 203		-27 203	1 368	
Total Actif	398 104	-1 779	29 736	475 981	9 226	0	-19 816	0	0	0	-27 203	0	467 924	864 249
Provisions techniques	156 321	-23 180				-81 528	-2 985	12 813					61 441	
Autres provisions	23 239												23 239	
Impôts différés passifs				0							75 199	75 199	75 199	
Dettes	38 946	23 180											62 126	
Autres passifs	1 779	-1 779												
Total Passif	220 285	-1 779	0	0	0	-81 528	-2 985	12 813	0	0	75 199	3 499	222 005	
Actif - Passif	177 819	0	29 736	475 981	9 226	61 712	2 985	-12 813	0	-27 203	-75 199	464 425	642 244	

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
 - o Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
 - o Extourne des écritures de compte de régularisation des surcotes / décotes ;
 - o Réévaluation des titres de participation dans des entreprises d'assurance soumises à Solvabilité 2 selon la méthode de la mise en équivalence ;
 - o Réévaluation des autres placements à la valeur de marché ;
- Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
 - o Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision ;
 - o Elimination des provisions d'égalisation ;
 - o Constitution d'une marge de risque ;
- Elimination des non valeurs (immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés) ;
- Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvabilité 1 et Solvabilité 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

5.2. Actifs

5.2.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont réévalués à la valeur de réalisation déterminée lors des expertises annuelles des immeubles. La valeur de réalisation des placements immobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2020 (état détaillé des placements).

5.2.2. Titres de participation

Les titres de participation dans des entreprises d'assurance ou de réassurance soumises à la réglementation Solvabilité 2 (CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) ont été réévalués selon la méthode de mise en équivalence (quote-part détenue par CAMCA Mutuelle dans l'actif net évalué selon les règles S2). Les titres de participation dans CAMCA Courtage ont été réévalués à la quote-part détenue des fonds propres hors actifs incorporels. Ces revalorisations présentent un impact de +476 M€ sur les fonds propres (avant impôts différés de 12%).

Le tableau ci-dessous présente les valorisations S1 et S2 des titres de participation au 31 décembre 2020 (en K€) :

Participation	% détention	Type	Valeur S1	Valeur S2	Revalo S2
CAMCA Assurance	33,00%	Soumis S2	32 010	108 381	76 371
CAMCA Ré	95,00%	Soumis S2	5 745	422 036	416 291
CAMCA Courtage	100,00%	Autre	22 418	5 737	-16 681
Total			60 173	536 154	475 981

5.2.3. Placements mobiliers

Le portefeuille de placements mobiliers (obligations cotées, OPCVM monétaires et obligataires) est réévalué comme suit :

- Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
- Extourne des écritures des comptes de régularisation des surcotes / décotes ;
- Passage de la valeur nette comptable à la valeur de marché, la valeur de marché étant fournie par le dépositaire des titres.

La valeur de marché des placements mobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2020 (état détaillé des placements).

5.2.4. Actifs incorporels et frais reportés

Les actifs incorporels (principalement constitués de logiciels) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les frais d'acquisition reportés sont constitués par la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la

répartition des charges par destination, comptabilisée en charge de l'exercice en cours. Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés au 31 décembre 2020.

5.2.5. Provisions techniques cédées

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont présentées dans la partie sur les provisions techniques.

5.2.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le bilan prudentiel, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, juste valeur et coût amorti sont des montants jugés proches.

Il n'y a donc pas de réévaluation dans le bilan prudentiel.

5.2.7. Impôts différés

Voir la section « autres passifs » ci-dessous.

5.3. Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions (principe de proportionnalité). D'autre part, la marge de risque est calculée selon la simplification n°3 proposée par l'EIOPA (méthode proportionnelle). Il n'y a pas d'évolution des hypothèses actuarielles sur le niveau des provisions techniques entre 2019 et 2020 ; par ailleurs, il est fait l'hypothèse de la permanence dans les futures décisions de gestion ainsi que le comportement des preneurs.

Les résultats de l'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 sont les suivants :

Provisions techniques (en K€)	S1	S2	Variation S2 / S1
Provisions pour primes non acquises / BE primes	0	0	0
Provisions pour sinistres / Best estimate de primes et sinistres	130 156	48 628	-81 528
Provisions d'égalisation	2 985	0	-2 985
Autres provisions	23 180	0	-23 180
Marge de risque		12 813	12 813
Provisions techniques brutes	156 321	61 441	-94 880
Provisions pour sinistres cédées	-37 252	-17 436	19 816
Autres provisions techniques cédées	0	0	0
Provisions techniques nettes	119 069	44 005	-75 064

Les autres provisions sont constituées d'un solde de commissions variables à verser aux distributeurs des contrats en mars N+1. Dans le bilan S2, elles ont été considérées comme des dettes d'assurance envers les distributeurs et ne figurent donc pas parmi les provisions techniques.

La ventilation des provisions techniques brutes et cédées par ligne d'activité est la suivante :

Provisions techniques (K€)	Protection du revenu	Auto-mobilité	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Total
BE bruts	-9 740	7 980	5 940	30 062	-675	15 061	48 628
Marge de risque	27	1 915	1 120	6 587	0	3 164	12 813
Total brut	-9 713	9 895	7 060	36 649	-675	18 225	61 441
BE cédés	696	-1 899	-2 297	-9 147	226	-5 015	-17 436
Total net	-9 017	7 996	4 763	27 502	-449	13 210	44 005

5.3.1. Principes de valorisation

La valorisation des provisions techniques brutes de réassurance sous Solvabilité 2 est la somme des provisions Best Estimate (BE) estimées et de la marge de risque.

L'évaluation des provisions Best Estimate (meilleure estimation des provisions) correspond à la valeur au plus juste des provisions selon les caractéristiques des risques (des segments de risques). L'estimation est basée sur :

- Des informations de marché (disponibles à la date de l'arrêté),
- Une approche objective et fiable,
- Et sur le respect des normes réglementaires en vigueur à la date de l'arrêté.

La meilleure estimation brute de cession en réassurance est calculée comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations envers les assurés et des frais de gestion encourus pour l'administration de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à recevoir au titre des contrats en portefeuille.

La marge pour risque correspond à un montant de provisions complémentaire à la meilleure estimation, calculée de manière à ce que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une entité de référence pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est calculée directement nette de réassurance.

La projection des flux (réserves pour sinistres, et réserves pour primes) se base sur les données dont CAMCA dispose. La valeur actuelle de ces flux est obtenue en appliquant la courbe de taux avec VA (publiée par l'EIOPA à la date d'arrêté).

L'évaluation a été réalisée au 31/12/2020 suivant une segmentation respectant les normes Solvabilité 2.

Tous les contrats qui ont été signés au plus tard au 31/12/2020 entrent dans le cadre de l'analyse. Ces contrats restent dans le portefeuille jusqu'à leur maturité.

La valorisation des provisions techniques cédées aux réassureurs sous Solvabilité 2 est déterminée par application aux provisions brutes des taux de cession proportionnelle applicable à chaque segment.

Les différences de valorisation S2 par ligne d'activité sont les suivantes pour les provisions techniques brutes :

Principes de valorisation des provisions techniques brutes (K€)	Protection du revenu	Auto-mobilité	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Total
Bilan S1	183	8 431	48 313	58 382	0	14 847	130 156
Neutralisation marge de prudence	-22	-2 637	5 224	-28 811	2	-4 491	-30 735
Elimination prov d'égalisation			-2 985				-2 985
Reclassement en dettes			-23 180				-23 180
Prise en compte des frais	10	581	2 684	2 964	0	151	6 390
BE primes	-9 911	1 592	-24 156	-2 558	-677	4 541	-31 169
Effet actualisation	0	13	40	85	0	13	151
Marge de risque S2	27	1 915	1 120	6 587	0	3 164	12 813
Bilan S2	-9 713	9 895	7 060	36 649	-675	18 225	61 441

5.3.2. Simplifications utilisées

Pour les branches Dommages aux Biens (DAB) et dommages Auto, les calculs se font à partir de triangles de règlement nets de recours.

Pour les sinistres graves, compte tenu de l'absence de cadence de décaissement des flux futurs, nous avons retenu comme simplification une répartition linéaire des flux futurs sur les 10 prochains exercices pour toutes les branches concernées.

Utilisation de la simplification permise par l'article 57 du règlement délégué : il n'existe pas de projection spécifique des cash-flows cédés qui sont déduits des cash-flows bruts. Les cash-flows cédés suivent la même cadence que les cash-flows bruts.

La branche Construction, dont les bases sont non significatives, n'a pas fait l'objet d'un calcul de Best Estimate et la provision comptable (S1) a été maintenue à l'identique en S2.

Pour le calcul de la marge de risque, la simplification de la méthode 3 (calcul simplifié des SCR futurs) a été retenue.

A noter que par simplification le risque de marché inévitable est égal au risque de marché tel qu'il a été calculé via la formule standard.

Aucune hypothèse d'inflation n'a été considérée dans l'évaluation des Best Estimate.

5.4. Autres passifs

Les différentes étapes de l'évaluation des impôts différés sont les suivants :

- Pour chaque poste d'actif et de passif, détermination d'une base d'impôts différés égale à la différence entre valorisations S1 et S2 ;
- Exclusion de la base d'impôts différés des différences permanentes et des éléments déjà fiscalisés (par exemple les plus-values latentes des OPCVM) ;
- Application du taux d'imposition applicable au 31 décembre 2021 (28,41%) à la base d'impôts différés, en l'absence de détermination de la date de retournement des différences de valorisation S1-S2 (plus-values latentes sur les actifs et différence d'évaluation S1-S2 des engagements techniques).

La réévaluation des titres de participation en valeur S2 selon la méthode de la mise en équivalence a été considérée comme une plus-value à long terme relevant du régime mère-fille ; le taux retenu pour la détermination des impôts différés est le taux de 12% applicable dans le cadre de ce régime.

5.5. Méthodes alternatives de valorisation

Aucune méthode alternative de valorisation n'a été utilisée.

5.6. Autres informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter.

6. GESTION DES FONDS PROPRES

6.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des règles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que celle-ci soit réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

CAMCA n'a pas de fonds propres auxiliaires.

L'évolution des fonds propres S2 de CAMCA est la suivante :

Fonds propres S2 (en K€)	Réel 2019	Réel 2020
Fonds propres S1	165 382	177 819
+ Values latentes sur placements	37 435	38 962
Revalorisation titres de participation	569 636	475 981
Ajustement des provisions techniques	42 892	64 697
Marge de risque	-9 253	-12 813
Autres revalorisations	-15 513	-27 203
Impôts différés	-86 146	-75 199
Fonds propres S2	704 433	642 244

La baisse des fonds propres prudentiels est due principalement à la diminution de la revalorisation des titres de participation soumis au régime Solvabilité 2 et des biens immobiliers détenus par CAMCA.

6.1.1. Les fonds propres disponibles

CAMCA couvre son besoin réglementaire en capital par des réserves comptables. Tous les éléments de fonds propres sont libellés en euros.

Les fonds propres disponibles au 31 décembre 2020 s'élèvent à 642 M€. Ils sont constitués du fonds d'établissement (0,4 M€) et de la réserve de réconciliation (641,8 M€).

La réserve de réconciliation est constituée principalement des réserves comptables S1 (+177 M€), de la réévaluation des titres de participation (+476 M€), des autres actifs mobiliers (+9 M€) et immobiliers (+30 M€), des provisions techniques nettes (+52 M€), de l'annulation des actifs incorporels (-27 M€) et de la constitution des impôts différés (-75 M€).

La réserve de réconciliation synthétise les différences entre les fonds propres S1 et les fonds propres disponibles S2. Le détail de ce passage des fonds propres évalués sous S1 et sous S2 est présenté ci-dessous :

(en K€) au 31 Décembre 2020	Comptes sociaux (Bilan S1)	Passage du Bilan S1 au Bilan S2						Excédent d'Actifs sur Passifs S2 (Bilan S2)	Ajustements de la réserve de réconciliation					Fonds propres S2	
		Evolution des placements en valeur de marché	Evolution des provisions techniques en BE + MR	Autres ajustements de valeur	Autres créations d'actifs et de passifs spécifiques S2	Reconnaissance des impôts différés	Reclassements		Total passage du Bilan S1 au Bilan S2	Dividendes prévus et distribution	Investissement dans les établissements de crédit	Position nette active d'impôts différés	Autres ajustements et déductions		Total ajustements de la réserve de réconciliation
Fonds d'établissement	400							400							400
Total postes communs S1 - S2	400	0					0	400	0	0	0	0	0	0	400
Autres réserves	164 982						-164 982	-164 982							
Résultat de l'exercice	12 437						-12 437	-12 437							
Total postes S1 uniquement	177 419	0	0	0	0	0	-177 419	-177 419	0	0	0	0	0	0	0
Réserve de réconciliation		514 943	51 884	-27 203					641 844						641 844
Position nette active d'impôts différés					-75 199	177 419	641 844								
Autres fonds propres de base approuvés															
Dettes subordonnées															
Total postes spécifiques S2	0	514 943	51 884	-27 203	0	-75 199	177 419	641 844	641 844	0	0	0	0	0	641 844
Total Fonds propres	177 819	514 943	51 884	-27 203	0	-75 199	0	464 425	642 244	0	0	0	0	0	642 244

6.1.2. Les fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles sont égaux aux fonds propres disponibles et s'élèvent à 642 M€ au 31 décembre 2020.

Les fonds propres disponibles et éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR) et pour couvrir le minimum de capital requis (MCR) sont identiques.

Les fonds propres sont constitués exclusivement d'éléments de niveau 1 non restreints.

6.2. SCR et MCR

6.2.1. Méthode et options retenues

L'approche retenue par CAMCA pour le calcul du SCR et du MCR (Minimum de Capital Requis) est l'approche standard. Cette approche est prise en compte dans les calculs effectués par un progiciel actuariel dédié, permettant de calculer la formule standard conformément au règlement délégué du 10 octobre 2014.

Les calculs s'appuient sur la courbe de taux publiée par l'EIOPA début 2021.

6.2.2. Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacité d'absorption des pertes futures par les impôts différés (crédits d'impôts) a été retenue à hauteur des impôts différés passifs nets inscrits au bilan prudentiel (hors impôts différés à taux réduit).

6.2.3. Solvabilité au 31 décembre 2020

Le tableau ci-dessous présente le résultat des calculs du SCR et du MCR au 31 décembre 2020 ainsi que l'évolution par rapport au 31 décembre 2019 (en K€). Il convient de noter que le MCR est évalué en

appliquant la borne inférieure du "corridor proportionnel au SCR" au calcul du SCR, du fait d'un MCR linéaire plus faible que cette borne inférieure.

Solvabilité (en K€)	Réel 2019	Réel 2020
MCR	42 716	40 306
Risque de souscription Non Vie	56 576	68 061
Risque de souscription Santé	8 712	11 772
Risque de défaut de contrepartie	7 701	9 060
Risque de marché	152 294	133 269
Effet de diversification	-44 849	-51 261
Basic SCR	180 434	170 901
Risque opérationnel	8 221	8 406
Capacité d'absorption des impôts différés	-17 789	-18 081
Solvency Capital Requirement (SCR)	170 866	161 226
Fonds propres éligibles S2	704 433	642 244
Ratio de couverture du MCR	1649%	1593%
Ratio de couverture du SCR	412%	398%

L'évolution du SCR entre 2019 et 2020 provient essentiellement de la baisse du capital de solvabilité requis au titre des risques de marché, suite en particulier à la baisse de la revalorisation des titres de participation.

Le profil de risque de CAMCA demeure par ailleurs stable entre 2019 et 2020.

La baisse des fonds propres prudentiels est due principalement à la diminution de la revalorisation des titres de participation soumis au régime Solvabilité 2 et des biens immobiliers détenus par CAMCA.

Le ratio de couverture du SCR demeure à un niveau très élevé (398% au 31 décembre 2020 contre 412% au 31 décembre 2019). Les projections à l'horizon du PMT prévoient le maintien du ratio de couverture du SCR à un niveau très élevé (395% à l'horizon 2022).

6.3. Autres Informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter.